

**DEPARTEMENT DU
TARN
ARRONDISSEMENT
DE CASTRES
MAIRIE DE
BOISSEZON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSEZON
SEANCE DU MARDI 8 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-cinq le mardi 8 juillet à dix-neuf heures. Le Conseil
En exercice : 10 Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est
Présents : 9 réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous
Absents : 1 la présidence de Mme le Maire, Jacqueline CABROL.

Votants : 9 **Présent(e)s :** AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,
Pour : 0 KAMILLE Abou-kanh, MONJAL Mathilde, MILHET Benoît, RAYSEGUIER
Contre : 9 Christian, RUIZ Benoît, TONON Yannick.

Abstention : 0
Absent(e)s représenté(e)s : néant
Absent(e) : LECUTIER Jean-Marc
Secrétaire de séance : MONJAL Mathilde

Date convocation :

Le 1 juillet 2025

Date affichage :

Le 1 juillet 2025

Délibération N°2025_D11

Vote de la proposition par la chambre régionale des comptes :

-D'un nouveau budget rectifiant le budget initial de 2025.

-D'une nouvelle fiscalité locale rectifiant la fiscalité initiale de 2025.

En application de l'article L.1612-5 du code général des collectivités territoriales, le préfet du Tarn a saisi le 14 avril 2025 la chambre régionale des comptes Occitanie du budget primitif 2025 de la commune de Boissezon.

Vu le courrier du 28 avril 2025 de la chambre régionale des comptes.

Vu l'avis de la chambre régionale des comptes Occitanie en date du 24 juin 2025.

Après avoir observé attentivement les propositions de la CRC établissant un nouveau budget pour 2025 assorti d'une hausse des taux de fiscalité pour 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à l'unanimité :

La nouvelle proposition de budget pour 2025.

D'augmenter les taux de fiscalité et, partant, décide de maintenir la reconduction des taux de 2024.

**Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

Contre : 9

Abstention : 0

Pour : 0

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :
Le 8 juillet 2025**

Fait à Boissezon le 8 juillet 2025,

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Jacqueline CABROL